



Commission Consultative  
Formation Emploi Enseignement

# Avis N° 27

Adopté le 25 janvier 2000

Proposition de réforme du programme de guidance socioprofessionnelle du public bénéficiant du minimex et de l'aide sociale (Programme CPAS).

***Avis rendu par la Commission consultative "FEE" sur la proposition de réforme du programme de guidance socioprofessionnelle du public bénéficiant du minimex et de l'aide sociale (Programme CPAS) - Doc. 99 - 037.***

*En sa séance du 21 décembre 1999, la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement a approuvé la réforme du programme de guidance socioprofessionnelle du public bénéficiant du minimex et de l'aide sociale (Programme CPAS) telle que proposée par l'Orbem.*

*Se référant aux objectifs et priorités établis par le Programme CPAS en matière de formation professionnelle<sup>1</sup>, la Commission insiste sur l'importance d'adresser les demandeurs d'emploi vers des opérateurs de formation reconnus ou agréés, sous contrôle des services publics, plutôt que de recourir à l'amateurisme bénévole. Cette recommandation concerne notamment, mais pas exclusivement, les dispositifs d'alphabétisation.*

*Plus généralement, et dans la mesure où le Programme CPAS s'inscrit dans le cadre du parcours d'insertion faisant intervenir des phases de guidance et de formation, la Commission estime qu'il est nécessaire d'organiser l'articulation entre ces volets emploi et formation.*

*Aussi elle recommande que soit mis en place un groupe de travail du programme CPAS qui associe les opérateurs publics de formation professionnelle. Cette concertation seule pourra donner des garanties quant à la qualité des opérateurs de formation, mais également quant aux risques de double financement.*

---

<sup>1</sup> Point 1. 6. Objectifs et priorités, page 4